

Réf: AT/DO 02/SDT/DRA/ 856 /2023

CHLEF le, 16/11/2023

Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel des télécommunications de Chlef

- Vu la décision Réf DG N°2737/23 du 02/11/2023 portant la désignation de Monsieur **ETTOUIL Nabil** en qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 15/2023 du 27/02/2023, conclu avec l'entreprise **AMEUR AHMED AMIR**, portant réalisation des travaux remplacement, réparation et accessoirement de développement du réseau de distribution en cuivre (CDN)
- Vu la 01^{ère} mise en demeure du 10/10/2023.
- Vu la 02^{ème} mise en demeure du 22/10/2023.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 34 du contrat n° 15/2023, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N° 13/2023 du 27/02/2023, portant les travaux de: remplacement, réparation et accessoirement de développement du réseau de distribution en cuivre (CDN), Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **AMEUR AHMED AMIR**, demeurant à la cité des enseignants Ouled Farés Chlef , inscrit au registre de commerce N° 02/00-4573609A18.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: **ETTOUIL Nabil**